



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS, Mikael THOMAS, Elvina SAVIOUX, Nicolas MULLER et Nadine VERNEY.

Absents : Marie-Claude CHANTELAUZE.

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS.

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 15 novembre 2019.
- Le Conseil approuve le contenu de la convention Loi Montagne 2 portant sur le logement des travailleurs saisonniers
- Le Conseil approuve la convention avec le Hockey Club de Vaujany accordant une avance sur la subvention 2020 d'un montant de 32 000 €
- Le Conseil, dans le cadre du marché pour la Construction du nouveau Téléporté Clos Giraud mixant sièges 6 places et cabines 10 places passé avec la société BMF Remontées Mécaniques France, valide le tracé et l'implantation du futur appareil et décide d'affermir la tranche optionnelle 1 du marché « Construction et livraison clé en main de l'installation pour débit 1 450 p/h » d'un montant de 9 257 308.05 € HT, précise que la PSE4 « housses de protection des sièges » d'un montant de 4 992.00 € HT et la PSE5 « Groupe de sécurité par pylônes » d'un montant de 68 114.99 € HT sont à réaliser lors de la Tranche optionnelle 1, précise que le démarrage des travaux est programmé en Mai 2020 pour la livraison de l'équipement dès le début de la saison d'hiver 2020/2021.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché de prestations et fournitures dans le cadre de la maintenance des ascenseurs inclinés de Vaujany à la société POMA SAS, 109 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2020 et pour un montant total de 192 693.72 € HT
- Le Conseil approuve les avenants relatifs au marché « Travaux de moyen œuvre de l'Espace Muséal de Vaujany » de la manière suivante :
 - Lot n°5 – Electricité Courants faibles » à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 4 757.30 € HT portant le montant total du marché de de 30 848.28 € HT à 35 605.58 € HT soit une augmentation de 15.42 % du montant du marché initial.
 - Lot n°7 – Revêtement sols souples » à la société ELLERO SARL pour un montant de 3 468,60 € HT portant le montant du marché initial de 16 304,28 € HT à 19 772,88 € HT, soit une augmentation de 21,27 % du montant du marché initial ;
 - Lot n°1 – Gros œuvre Maçonnerie» à la SARL TDMI pour un montant de 800.00 € HT portant le montant total du marché de 13 891.00 € HT à 15 578.00 € HT, soit une augmentation de 12.14 % du montant du marché initial
- Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché pour les Travaux de confortement à l'arrivée du TSF de Montfrais passé avec la Société HYDROKARST pour un montant de 7 025,00 € HT, portant le montant total du marché de 60 499,00 € HT à 67 524,00 € HT, soit une augmentation de 11.61% du montant du marché.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché pour les Travaux Terrassement, tranchée et réseaux dans le cadre de la restructuration du plateau de Montfrais – domaine skiable de Vaujany passé avec la Société CARRON SAS pour un montant de 146 000,00 € HT, portant le montant total du marché de 836 113,28 € HT à 982 113,28 € HT, soit une augmentation de 17,46 % du montant du marché.
- Le Conseil approuve l'avenant n°3 au marché relatif à l'optimisation de l'installation neige sur le domaine skiable de VAUJANY à intervenir avec la SAS TECHNOALPIN France pour un montant de 24 191.23 € HT, portant le montant total du marché à 780 869.76 € HT

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à résilier le marché n°2018/20 – Aménagement d'une Salle Amphithéâtre « Le Saphir » - lot n°14 Enseignes Affichage Signalétique passé avec la société SIGNALISATION TECHNI PLASTIK, suite à l'annonce de la mise en liquidation judiciaire de la société
- Le Conseil approuve la convention tripartite entre la Commune de Vaujany, le Ski Club de Vaujany et la Société Publique Locale Oz-Vaujany relative à la gestion du stade communal de slalom de Montfrais durant la saison d'hiver 2019/2020, confiée au Ski Club de Vaujany qui se verra doté d'une subvention de 41 000 € à cet effet.
- Le Conseil approuve les termes de la convention de prestation de services concernant les téléskis à câbles bas situés sur le secteur de Montfrais à intervenir entre la SPL OZ-VAUJANY, l'ESF de VAUJANY et la Commune de Vaujany.
- Le Conseil fixe les tarifs des différentes prestations vendues au sein de la régie « Pôle Sports et Loisirs » dans le cadre du développement de l'offre « Bien-être » et décide de les intégrer au sein de la régie de recettes existante
- Le Conseil décide de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation liées à la viabilité hivernale, adopte le règlement interne de ces astreintes et fixe une liste des emplois concernés
- Le Conseil décide de renouveler la convention de mandat de gestion de l'accueil et des états de lieux des gîtes communaux intervenue avec la SARL GSC pour une durée d'un an à compter du 12 novembre 2019 jusqu'au 11 novembre 2020
- Le Conseil décide d'attribuer la subvention 2019 d'un montant total de 1 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bourg d'Oisans
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir entre la Commune de Vaujany et la société Mobilygreen pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge (bornes de recharge électriques pour véhicules installées sur la Commune) et fixe le tarif de recharge à 0.07639 € HT/minute, soit 0.091668 € TTC minute.
- Le Conseil décide la modification du tarif de location mensuel pour le gîte n°527 771 à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Le Conseil décide de désaffecter et déclasser du domaine public le tènement foncier Lieudit le Verney et de procéder à l'échange de parcelles suivant :
 - Cession par la Commune à l'indivision MICHEL, représentée par M. Alain Michel, d'une superficie de 22 m² à confirmer à l'issue d'un relevé géomètre
 - Cession par l'indivision MICHEL à la Commune d'une superficie de 20 m² sis parcelle cadastrée G°1143 à confirmer à l'issue d'un relevé géomètre
- Le Conseil approuve l'acquisition d'un tènement d'une superficie de 107 m² Section G n°2260 au prix de 18,20€ du m² à confirmer à l'issue d'un relevé géomètre
- Le Conseil approuve la décision modificative n°4 au budget Office de Tourisme
- Le Conseil décide de notifier au Crédit Agricole une demande de Tirage d'un montant de 1 814 762,00 €, dans le cadre de la gestion du crédit multi index souscrit le 16 avril 2002 pour une durée de 23 ans



Le Maire,

Yves GENEVOIS